**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin

**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung

**Band:** 3 (1988)

**Heft:** 7: Gazette

**Rubrik:** Echo

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## ECHO

La conservation des monuments historiques dans les communes rurales: nécessité d'une vue d'ensemble et d'un travail de collaboration

Les sites construits de la zone rurale sont très menacés et doivent donc être protégés rapidement et à une grande échelle. Pour cela il est nécessaire de disposer d'éléments de travail efficaces, comme par exemple, l'inventaire complet des structures des villages, une collaboration interdisciplinaire, une meilleure coordination au niveau des communes et des services techniques à disposition. Voilà donc résumés les résultats du congrès qui a eu lieu au Grand-Hôtel Giessbach à Brienz.

La question de savoir si les communes assument suffisamment (ou peuvent assumer) leurs responsabilités dans le domaine de la conservation des monuments historiques est depuis longtemps l'occasion de véhémentes discussions. Le nombre toujours plus important de lois, de planifications et d'inventaires a rendu de plus en plus public un débat qui jusqu'à présent était l'apanage des experts. Les services de conservation des monuments historiques et les autorités se trouvent donc placés devant un nouveau défit car la population est bien moins sensibilisée aux problèmes de conservation qu'aux problèmes touchant à la protection de l'environnement. Cela est particulièrement évident dans les zones essentiellement rurales où les sites construits ne font pas automatiquement partie de la liste établie des objets à protéger. Le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) et le Musée suisse de l'habitat rural de Ballenberg ont donc essentiellement organisé ce congrès pour éclaircir certains problèmes liés à l'architectonique, à la planification, au droit et à la politique et pour jeter un pont entre la théorie scientifique et la pratique.

### La rapide transformation des structures

Conformément au thème choisi par les deux organisateurs, le congrès s'est déroulé sous le signe de la "Campagne européenne pour l'espace rural". Le président du comité national, le Conseiller aux Etats, Ulrich Gadient (Coire), a défini le but de cette campagne, un développement global équilibré des zones rurales, et s'est déclaré à ce propos en faveur d'un engagement plus important du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel. David Meili, directeur du Musée suisse de l'habitat rural de Ballenberg s'est demandé si, compte tenu de la transformation rapide de la structure de nos villages sur le plan social comme sur le plan architectural, il ne serait pas souhaitable que la conservation des monuments historiques devienne un fait naturel dans les zones rurales. La rupture avec la tradition a déjà commencé au 19ème siècle avec la construction du chemin de fer et la révolution industrielle mais s'est accélérée après la seconde guerre mondiale en raison du changement dans les habitudes de vie et des progrès techniques et nécessit un comportement adapté.

Robert Munz (Zurich) a procédé à une énumération des textes juridiques en faveur d'une protection de notre culture architecturale et a insisté sur le conflit particulièrement délicat entre la garantie qu'offre la propriété et les restrictions qu'elle impose. Celles-ci sont réalisables dans l'intérêt public si elles sont justifiées par la loi, par une situation ou par un objectif et peuvent dans certains cas fair l'objet d'un dédommagement. Pour réaliser leurs objectifs, les offices de protection des monuments peuvent aussi avoir recours à des mesures rigoureuses (planification, mise sous protection, expropriation) ainsi qu'à des mesures d'encouragement (aide financière, conseils techniques). Ils peuvent s'appuyer au niveau fédéral sur un certain nombre de décrets et de lois qui facilitent leur travail: le Décret sur la protection des monuments historiques de 1958, la Loi sur la protection de la nature et du paysage de 1966, la Loi sur l'aménagement du territoire de 1979 et la Loi sur la protection de l'environnement de 1983.

### Les problèmes des compétences

Les avis de certains orateurs se sont révélés en partie partagés en ce qui concerne les compétences en matière de protection des monuments. Martin Fröhlich de l'Office fédéral de la culture a déploré l'inégalité des chances entre les bâtiments historiques et les bâtiments récents, a critiqué fortement la façon dont les communes planifient et approuvent les transformations des constructions et a contesté le fait que la sauvegarde de la structure et de l'identité d'un village soit placée sous la responsabilité des propriétaires. C'est pourquoi il a demandé que les nouveaux projets soient soumis à un "examen d'intégration dans le site" (le propriétaire et non pas le conservateur serait chargé de fournir les preuves nécessaires), un réseau cohérent de mesures de protection, des subventions plus élevées ainsi qu'une collaboration accrue entre les services de protection des monuments et le pouvoir exécutif comme cela se passe à la ville de Zurich.

L'ancien ambassadeur Alfred Wacker (Mur), président de "Domus Antiqua Helvetica", a par contre plaidé pour un encouragement accru de la responsabilité du citoyen tout en concédent que cela n'était pas toujours possible sans le soutien financier des pouvoirs publics et a critiqué l'actuel système d'octroi des subventions de la Confédération, des cantons et des communes. Il a précisé qu'au niveau communal on pourrait assister à une meilleure protection des sites s'il existait une politique locale de l'aménagement du territoire et si les propriétaires pouvaient bénéficier de certains allègements fiscaux tout en reconnaissant que cette dernière proposition se heurtait à bien des obstacles au niveau politique. Alfred Wacker a également reconnu, comme l'a fait Robert Munz pour le droit d'appel, que les organisations privées jouent un rôle important dans le domaine de l'information des propriétaires.

### Le village, un tout indivisible

Marc Emery, conservateur des monuments historiques du canton de Neuchâtel, a plaidé pour une planification concertée et plus efficace dans le domaine de la conservation des monuments historiques. D'après lui, l'initiative doit venir des cantons bien que les communes aient également un rôle important à jouer compte tenu de leurs règlements sur les constructions. Hans Bieri, secrétaire de l'Association Suisse Industrie et Agriculture (Zurich), a expliqué que les changements au sein des structures traditionnelles des villages étaient liés au remembrement des terrains agricoles, conséquence de la politique agraire en vigueur. Cette situation est caractérisée par des exploitations agricoles moins nombreuses mais de plus grande taille, par l'exode rural, par le découpage du paysage agricole en parcelles constructibles, par la disparition de l'architecture rurale ainsi que par l'effrittement du marché immobilier agricole. Cette évolution peut aussi représenter une chance pour le village, c'est ce que

# ECHO

nous a montré Holger Magel (Munich) sur la base du programme bavarois de rénovation des villages auquel participent pas moins de 1500 villages. Ce programme ne concerne plus les sites construits considérés comme dignes d'être protégés en fonction des critères traditionnels de conservation mais s'applique à des bâtiments d'architecture courante et au village en tant qu'entité dimensionnelle. Ce programme exige une étroite collaboration interdisciplinaire de toutes les personnes concernées: l'ingénieur agronome, le planificateur, le technicien des ponts et chaussées, l'architecte, le conservateur des monuments historiques. Pour réussir une telle entreprise il est nécessaire que toutes ces personnes ce concertent à temps pour éviter une conception partiale et schématique et afin d'aborder les problèmes en fonction de la situation particulière du village concerné. Les expériences faites en Bavière jusqu'à présent sont très encourageantes.

## Une prise de conscience difficile

Pour clore le débat, une discussion a eu lieu sous la direction de André Meyer, conservateur des monuments historiques du canton de Lucerne, il en est ressorti qu'à l'avenir il s'agira moins d'entreprendre des réparations "cosmétiques" que de prendre le problème à la base et empêcher une évolution négative. Les liens de l'objet à sauvegarder avec l'histoire peuvent être d'une grande aide mais sont trop souvent pris comme alibi ou comme légitimation pour sacrifier tout ce qui ne fait pas partie d'un inventaire. Lors de cette discussion on a également constaté que les chiffres d'exploitation posaient un problème de même que le trop grand rôle joué par la préservation des aspects esthétiques bien qu'il ne faille pas sous-estimer ce dernier point qui a d'ailleurs soulevé la question de la "philosophie de la conservation des monuments historiques" qui n'a pas pour toutes les personnes travaillant dans le domaine la même définition. Il serait souhaitable à l'avenir de définir cette "philosophie", cela faciliterait la réalisation de bien des projets de conservation au niveau politique. Il semble également nécessaire d'encourager l'intérêt de l'opinion publique pour les questions de conservation des sites, l'intérêt des propriétaires mais surtout des autorités compétentes et de l'administration des communes.

Après avoir consacré une partie du congrès à la discussion des problèmes théoretiques, les participants ont étudié un exemple concret, celui de Lungern Obsee OW, et se sont ainsi trouvés confrontés aux réels problèmes que pose la pratique.

Marco Badilatti

(NZZ, 11 mai 1988, avec l'aimable autorisation de la rédaction)

* * * * *